
Présences :	Noémie Bouchard-Lachaine Jessica Labelle Boucher Marianne Giroux Sylvie Grenier Mylène Guénette Mélissa Labelle, présidente Julie Pilon Charlotte St-Jean Isabel Venne-Moses
Absences :	David Bolduc Véronique Brault Patrice Charbonneau Michel Parent Vanessa Taglioli
Directeur général :	Alexandre Marion
Secrétaire générale :	Jacinthe Fex
Personnel d'encadrement non-votant :	Il n'y a aucun personnel d'encadrement non-votant
Invités :	Il n'y a aucun invité

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente, madame Mélissa Labelle, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h.

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, effectue la prise des présences et constate le quorum.

2. CA-2025-05-0447 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025
4. Période de questions et correspondance des élèves et du public
5. Rapport de la présidence
6. Direction générale :
 - 6.1 Rapport de la direction générale et PEVR
7. Rapport des comités :
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique – 7 mai 2025
 - 7.1.1 *Règlement sur la délégation de pouvoirs* [CA-01] (Dépôt) – SSGCT
 - 7.1.2 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (Adoption) – SSGCT
 - 7.2 Comité des ressources humaines – 21 mai 2025

- 7.2.1 Plan d'effectif du personnel cadre (Adoption) – DG
- 7.3 Comité consultatif de transport – 14 mai 2025
- 8. Points des services :
 - 8.1 Calendrier des séances régulières du conseil d'administration (Adoption) – SSGCT
 - 8.2 Liste des comités 2025-2026 (Information) – SSGCT;
 - 8.3 *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* [RF-03] (Dépôt) – SRF
 - 8.4 Retrait des destinations américaines – Voyages éducatifs 2025-2026 (Adoption) – DG
- 9. Agenda de consentement
 - 9.1 *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles* [SG-12] (Adoption) – SSGCT
 - 9.2 *Liste des écoles et des centres* [SG-10] (Adoption) – SSGCT
 - 9.3 *Actes d'établissement* [SG 11] (Adoption) – SSGCT
 - 9.4 *Politique de gestion des gestionnaires* [DG-04] (Adoption) – DG
 - 9.5 *Politique relative aux contributions financières des parents* [RF-09] (Adoption) – SRF
 - 9.6 Services dispensés par les écoles primaires et secondaires [RE-12] (Adoption) – SRÉ
 - 9.7 Services éducatifs dispensés par le centre de formation professionnelle (Adoption) – CFP
 - 9.8 Services éducatifs dispensés par le centre d'éducation des adultes (Adoption) – CCR
 - 9.9 Contrats de transport « Berlins » (Adoption) – SSGCT
 - 9.10 Contrats de transport « Résidences » (Adoption) – SSGCT
 - 9.11 Autorisation clause 44 – Contrats de transport régulier – no 2228-001, 2228-003 et 2228-014 (Adoption) – SSGCT
 - 9.12 Autorisation clause 17.1 – Contrat de transport résidences – no 2425-001 (Adoption) – SSGCT11.
- 10. Autres sujets
- 11. Levée de la séance

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, propose de :

- retirer les points 9.1, 9.2 et 9.3 : ces points sont retirés de l'ordre du jour et reportés à la séance du conseil d'administration du 25 juin prochain en raison d'une modification concernant une demande de changement de nom d'une école.

L'administratrice, madame Sylvie Grenier, propose que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suggérée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CA-2025-05-0448 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2025.

La présidente, madame Mélissa Labelle, suggère que soit ajouté au point 11 du procès-verbal le commentaire, qu'elle a formulé à propos de la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux EHDAA* : *Je reconnais qu'un travail d'envergure a été effectué, mais je demeure tout de même un peu déçue, car je constate que malgré des résultats qui démontrent que sur un échantillon de 10 % du CSSHL il y a 5 élèves sur 400 ayant un diagnostic et un rapport de professionnel qui recommande l'utilisation des aides technologiques et que l'accès aux outils technologiques ne leur est pas permis, dû à une moyenne de plus de 70 % en français. Si on extrapole, on envisage donc que c'est donc 50 élèves qui pourraient être dans cette situation. Ma déception est due au fait que malgré cette prise de conscience aucune modification n'a été engendrée au niveau des politiques ou des balises.*

L'administratrice, madame Noémie Bouchard-Lachaine, propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025 soit adopté avec la modification suggérée sans que la secrétaire générale soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis : 25 mars 2025

6. Présentation publique du rapport annuel 2023-2024

Monsieur Alexandre Marion mentionne que le référentiel sur le bien-être de l'élève, produit par le ministère de l'Éducation, est maintenant disponible.

7.2. Protectrice régionale de l'élève

À la suite de la recommandation R4 de la Protectrice régionale de l'élève, le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) travaille sur l'élaboration d'un plan de formation afin d'informer et sensibiliser l'ensemble du personnel du CSSHL sur les obligations de signalement à la DPJ.

Tandis que la recommandation R5, stipulant de procéder à un rappel auprès des directions d'école, sur l'importance de produire un rapport sommaire lorsqu'un AVCS survient dans leur école et de l'obligation de transmettre ce rapport à la Protectrice régionale de l'élève, a été réalisée. Les rencontres du Comité consultatif de gestion permettront d'en faire un suivi.

7.4. Processus de désignation

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, présente un tableau indiquant les noms des nouveaux membres dont le mandat débutera le 1^{er} juillet 2025. Elle mentionne qu'il y a deux postes de la communauté qui ne sont pas comblés. Il y aura un 2^e appel de mise en candidature au mois d'août prochain.

8.4. École de Saint-Jean-l'Évangéliste (854048) : AO2024-2025-758 – location de 2 classes modulaires

Le personnel du Service des ressources matérielles travaille diligemment pour régler la situation.

9.1.1. Politique de gestion des gestionnaires [DG-04]

En suivi à la demande concernant les soldes de vacances non utilisées par le personnel de gestion, monsieur Alexandre Marion précise que les gestionnaires pourront reporter un maximum de dix (10) journées de vacances, celles-ci devront être utilisées lors de la prochaine année. Une banque cumulative de dix (10) jours est en place et il n'est pas possible d'en cumuler plus sans préalablement conclure une entente avec la direction générale.

9.6.2. Noms d'établissements – Doublons

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, mentionne que nous avons reçu une demande de changement de nom et que le processus est en cours.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES ET DU PUBLIC

Il n'y a aucune question ni correspondance.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, madame Mélissa Labelle, terminera son mandat le 30 juin prochain. Celle-ci remercie les membres de l'avoir nommée comme présidente. Elle a apprécié son expérience.

Madame Labelle rappelle que la formation pour les membres du conseil d'administration est obligatoire et que celle-ci doit être faite dans les quatre (4) mois suivant leur entrée en fonction. Elle précise que cette formation n'est requise qu'une seule fois, même en cas de mandats successifs.

Elle mentionne qu'il y aura une assemblée générale annuelle de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) le 5 juin.

Madame Labelle souligne qu'aucun sujet n'a encore été proposé pour la séance de coconstruction en février 2026.

6. DIRECTION GÉNÉRALE

6.1. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET PEVR

Monsieur Alexandre Marion résume les sujets suivants :

- En lien avec notre PEVR et nos résultats
 - Notre taux de qualification
 - Organisation scolaire, hypothèse 1
- Prévisions budgétaires
- Moyens d'expression des cadres & directions
- Remplacements des directions nombreux mouvements personnel de directions
- Attentes du ministre
Alexandre Marion présente le document envoyé au MEQ en lien avec les attentes du ministre et son évaluation de rendement au CSSHL.
- Médias
 - Chroniques CFLO 2024-2025
- Participation à différentes instances collaboratives
- Ça se passe chez nous, dans nos milieux, dans notre communauté
 - Prix émérite AQCS
 - Ose entreprendre, projet Les étincelles
 - PolyArts
 - 4 à 6 – CSSHL - UQAT

Le directeur général, monsieur Marion, mentionne qu'une présentation du comité mission persévérance serait pertinente pour les membres du conseil d'administration et pourrait avoir lieu durant une rencontre de coconstruction.

L'administratrice, madame Mylène Guénette, nous informe que l'annuel de pêche a permis de rassembler 129 personnes.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – 7 MAI 2025

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, résume la rencontre ayant eu lieu le mercredi 7 mai 2025.

7.1.1. RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS [CA-01]

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, informe les membres que selon l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs.

La secrétaire générale dépose un projet de règlement sur la délégation des pouvoirs aux membres du conseil d'administration.

7.1.2 CA-2025-05-0449 : COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

ATTENDU l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* stipulant qu'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être formé aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au règlement;

ATTENDU QU'aux termes du même article, ce comité doit être composé de trois (3) personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers ($\frac{2}{3}$) de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique;

ATTENDU la fin du mandat de monsieur Claude Beaulieu et monsieur René Bastien le 30 juin 2025;

ATTENDU la volonté pour ces deux (2) membres de poursuivre leur mandat pour une autre période de trois (3) ans;

ATTENDU la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR Mylène Guénette

DE DÉSIGNER monsieur Claude Beaulieu à titre de membre du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, comme étant un ancien commissaire d'une commission scolaire, à compter du 1^{er} juillet 2025.

DE DÉSIGNER monsieur René Bastien à titre de membre du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, comme étant une expérience en matière d'éducation, à compter du 1^{er} juillet 2025.

D'ÉTABLIR la durée du mandat de monsieur Claude Beaulieu et monsieur René Bastien à une période de trois (3) ans ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

DE DÉSIGNER la direction générale du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides signataire du renouvellement de l'entente de partenariat pour un comité commun ainsi que tout autre document nécessaire pour le bon fonctionnement de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – 21 MAI 2025

La présidente, madame Mélissa Labelle, fait la lecture de la lettre adressée à monsieur Alexandre Marion, dont copie a été transmise à monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation du Québec. Il y est notamment question du rapport concernant les attentes formulées par le ministre, monsieur Drainville et de sa recommandation afin de maintenir le directeur général actuel en fonction. Elle mentionne entre autres que ce travail a été effectué avec un souci de précision, de franchise et de valorisation de nos milieux. Cette lettre sera jointe au procès-verbal de la rencontre.

L'administratrice, madame Charlotte St-Jean, résume la rencontre ayant eu lieu le mercredi 21 mai 2025.

Lors de cette rencontre, la structure administrative a été présentée au membre du comité des ressources humaines.

Madame St-Jean mentionne que 38 % des directions quittent leur fonction.

Une demande dérogatoire a été faite pour ajouter un poste de préventionniste en lien avec la CNESST, il s'agit d'un poste de professionnel. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

Il est aussi mentionné qu'il y a treize (13) mouvements de personnel-cadre sur un total de 39 postes. Il semblerait que la charge de travail au niveau primaire est problématique.

7.2.1 CA-2025-05-0450 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL CADRE

Exposé du dossier :

Le Centre de services scolaire est administré par un conseil d'administration. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil d'administration doit adopter la structure administrative du centre de services, selon l'article no 86 du Règlement sur la délégation de pouvoirs.

ATTENDU l'article 133 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* encadrant le processus de consultation des associations de cadres et dans les délais impartis;

ATTENDU l'article 134 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* précisant que la structure administrative est adoptée par une résolution du conseil d'administration du centre de services scolaire;

ATTENDU l'avis favorable du ministère de l'Éducation du Québec émise le 25 février 2025, en lien avec l'embauche d'une direction générale adjointe au CSSHL;

ATTENDU la confirmation par le MEQ dans son avis du 25 février 2025 que l'affectation et la promotion ne sont pas visées par le gel d'embauche et devraient être privilégiées avant le recours au recrutement de nouvelles ressources;

ATTENDU les recommandations positives de l'Association québécoise des cadres scolaires – Section Hautes-Laurentides (AQCS) et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), après consultations de leurs membres;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines, le 19 février 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Grenier

D'ADOPTER la structure administrative 2025-2026 comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT – 14 MAI 2025

La vice-présidente du comité consultatif de transport, madame Julie Pilon, résume la rencontre ayant eu lieu le mercredi 14 mai 2025.

8. POINTS DES SERVICES

8.1. CA-2025-05-0451 : CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui prévoit que le conseil doit tenir au moins quatre (4) séances ordinaires par année scolaire;

ATTENDU la nécessité de déterminer le calendrier des séances pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* (CA-2025-02) du centre de services scolaire, prévoyant que le conseil d'administration adopte annuellement par voie de résolution le calendrier de ses séances et en donne avis sur le site Internet, et que ces séances se tiennent habituellement à la salle de regroupement, local 136, du centre Christ-Roi;

ATTENDU l'article 154 de la LIP qui prévoit que la première séance doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année;

ATTENDU la demande de la direction générale d'établir le calendrier des séances pour l'année scolaire 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Charlotte St-Jean

D'ADOPTER le calendrier suivant des séances régulières du conseil d'administration qui se tiendront à compter de 18 h :

- 26 août 2025;
- 18 novembre 2025;
- 31 mars 2026;
- 19 mai 2026;
- 16 juin 2026.

DE TENIR une (1) séance de coconstruction qui se tiendra le 24 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. LISTE DES COMITÉS 2025-2026

Le directeur général, Alexandre Marion, soumet aux membres du conseil, pour fins d'information, les dates prévues pour la tenue des rencontres des comités suivants pour l'année 2025-2026 :

- Comité de vérification : 12 novembre 2025, 25 février et 27 mai 2026;
- Comité de gouvernance et d'éthique : 22 octobre 2025, 4 février et 6 mai 2026;
- Comité des ressources humaines : 5 novembre 2025, 18 février et 20 mai 2026;
- Comité consultatif de transport : 29 octobre 2025, 11 février et 13 mai 2026;
- Comité d'engagement pour la réussite des élèves : 21 octobre 2025, 10 février et 19 mai 2026.

La présidente, madame Mélissa Labelle, recommande de ramener ce calendrier à la séance du mois d'août au moment où on va nommer les membres de ces comités.

8.3. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES [RF-03]

La directrice du Service des ressources financières, madame Annie Lamoureux, mentionne que ce document sera présenté au comité de vérification du 28 mai 2025.

8.4. CA-2025-05-0452 : RETRAIT DES DESTINATIONS AMÉRICAINES – VOYAGES ÉDUCATIFS 2025-2026

Exposé du dossier :

Considérant la volonté d'appuyer la solidarité québécoise et canadienne, et de contribuer et de promouvoir un front commun contre les tarifs imposés par nos voisins états-uniens;

Considérant l'importance de contribuer, dans ce contexte économique hostile, à l'unité de notre fédération canadienne et au sentiment de fierté de notre souveraineté nationale à laquelle adhère notre belle jeunesse;

Considérant nos responsabilités en matière d'éducation, de sécurité et de bien-être des élèves et du personnel;

Considérant l'appel aux écoles formulé par ministre de l'Éducation qui évoque l'importance pour chaque milieu de faire sa part.

ATTENDU le souhait que, pour l'année scolaire 2025-2026, le CSSHL exclut les États-Unis de la liste des destinations de voyages éducatifs proposés aux élèves.

ATTENDU notre solidarité québécoise et canadienne : en retirant les destinations américaines, nous affirmons notre solidarité avec les valeurs et les intérêts du Québec et du Canada.

ATTENDU notre volonté de faire front commun contre les tarifs imposés par les États-Unis : cette décision est un acte de résistance et de protestation contre les politiques et actions des États-Unis qui vont à l'encontre de nos principes.

ATTENDU notre fierté nationale : nous encourageons la fierté nationale en favorisant des destinations qui mettent en valeur notre patrimoine et notre culture.

ATTENDU l'engagement de notre jeunesse : nous souhaitons inspirer et engager notre jeunesse à travers des voyages éducatifs qui reflètent nos valeurs et notre vision pour l'avenir.

IL EST PROPOSÉ PAR Isabel Venne-Moses

DE SUGGÉRER aux conseils d'établissement d'adhérer à cette résolution et de se gouverner en conséquence en proposant des alternatives de destinations qui renforcent la solidarité québécoise et ce, jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AGENDA DE CONSENTEMENT

Les prochains points sont déposés ou adoptés en bloc sans aucune présentation. Les dossiers inscrits dans l'agenda de consentement concernent les affaires courantes. Les membres du conseil d'administration en ont pris connaissance avant la séance. La secrétaire générale a demandé le retrait à l'agenda de consentement des points 9.1, 9.2 et 9.3. Conséquemment, l'adoption des autres points se fait en bloc, et ce, sans présentation préalable.

9.1. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES [SG-12]

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la séance du conseil d'administration du 25 juin prochain en raison d'une modification concernant une demande de changement de nom d'une école.

9.2. LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES [SG-10]

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la séance du conseil d'administration du 25 juin prochain en raison d'une modification concernant une demande de changement de nom d'une école.

9.3. ACTES D'ÉTABLISSEMENT [SG 11]

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la séance du conseil d'administration du 25 juin prochain en raison d'une modification concernant une demande de changement de nom d'une école.

9.4. CA-2025-05-0453 : POLITIQUE DE GESTION DES GESTIONNAIRES [DG-04]

Exposé du dossier :

La direction générale souhaite mettre à jour la *Politique de gestion des gestionnaires*, dont la dernière révision date de 2018. Cette nouvelle *Politique de gestion des gestionnaires* [DG-04] est présentée pour adoption conformément aux dispositions du *Règlement* et a pour objectifs de définir les principaux éléments caractérisant la relation du Centre de services scolaire avec ses gestionnaires.

ATTENDU que la dernière version de la *Politique de gestion des gestionnaires* date de 2018;

ATTENDU que la direction générale et les associations représentant le personnel-cadre souhaitent mettre à jour cette politique;

ATTENDU que les associations ont participé activement à la mise à jour de la *Politique de gestion des gestionnaires*;

ATTENDU les recommandations positives de l'Association québécoise des cadres scolaires – Section Hautes-Laurentides (AQCS) et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), après consultations de leurs membres;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Labelle Boucher

D'ADOPTER la *Politique de gestion des gestionnaires* (DG-2025-04) comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. CA-2025-05-0454 : POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARENTS [RF-09]

ATTENDU l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipulant qu'une politique relative aux contributions financières des parents doit être adoptée par le centre de services scolaire;

ATTENDU l'article 192 de la LIP stipulant que le comité de parents a pour fonctions d'élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et de proposer à celui-ci, pour adoption, cette politique;

ATTENDU l'élaboration de cette politique par le comité de parents en 2019-2020, avec le soutien du CSSHL;

ATTENDU que la consultation du comité de parents à sa séance du 11 février 2025;

ATTENDU la consultation du comité consultatif de gestion le 1^{er} avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Labelle Boucher

D'ADOPTER la *Politique relative aux contributions financières des parents 2025-2026* (RF-2025-09) comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. CA-2025-05-0455 : SERVICES DISPENSÉS PAR LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES [RÉ-12]

Exposé du dossier :

Les écoles établies par le centre de services scolaire pourraient ne pas dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique de la formation générale jeune. C'est donc annuellement que le centre de services scolaire précise les services éducatifs dispensés.

ATTENDU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le centre de services scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

ATTENDU la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation du comité consultatif de gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Labelle Boucher

D'ADOPTER les *Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2025-2026* (RÉ-2025-12) tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. CA-2025-05-0456 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Exposé du dossier :

Un centre de formation professionnelle établi par un centre de services scolaire ne peut dispenser toutes les spécialités professionnelles. C'est annuellement que le centre de services scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

ATTENDU l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Labelle Boucher

D'AUTORISER les services éducatifs dispensés par le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier pour l'année 2025-2026 comme suit :

- Les services d'enseignement :
 - Services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP);
 - Services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).
- Services de formation conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ;
- Les services d'appui à la formation :
 - Services d'accueil et d'aide,
 - Services d'appui pédagogique,
 - Services d'aide au placement,
 - Services de résidence,
 - Tutorat.
- Les services aux entreprises
- Service de reconnaissance des acquis et des compétences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8. CA-2025-05-0457 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LE CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Exposé du dossier :

Un centre d'éducation des adultes établi par un centre de services scolaire (CSSHL) peut ne pas dispenser tous les services éducatifs prévus. C'est annuellement que le Centre de services scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

ATTENDU l'article 251 de la *Loi sur l'Instruction publique* qui stipule que le Centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Labelle Boucher

D'AUTORISER les services éducatifs dispensés par le Centre d'éducation des adultes Christ-Roi pour l'année 2025-2026, comme suit :

Conformément au régime pédagogique de la formation générale des adultes, le Centre d'éducation des adultes Christ-Roi dispense tous les services éducatifs prévus : les services de formation, les services d'éducation populaire et les services complémentaires.

Les services d'enseignement comprennent : le service de formation et le service d'aide à la démarche de formation. Conformément au régime pédagogique de la formation générale des adultes, ces services incluent :

- Soutien pédagogique;
- Formation de base commune (alphabétisation, présecondaire et premier cycle du secondaire);
- Formation de base diversifiée;
- Intégration sociale;
- Intégration socioprofessionnelle;
- Préparation à la formation professionnelle;
- Préparation aux études postsecondaires;
- Francisation.

De plus, le Centre d'éducation des adultes Christ-Roi offre des services en formation à distance et des services de formation de base en entreprise/francisation. Il offre aussi des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement ainsi que de reconnaissance des acquis des adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9. CA-2025-05-0458 : CONTRATS DE TRANSPORT « BERLINES »

Exposé du dossier :

Les contrats des berlines pour le transport scolaire sont annuels et viennent à échéance le 30 juin 2025. Le ministère de l'Éducation (MEQ) détermine une allocation annuelle au centre de services scolaire pour le transport des élèves en général.

ATTENDU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation (MEQ);

ATTENDU l'article 70 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* du conseil d'administration concernant l'approbation des contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEQ pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MEQ pour le transport des élèves (pourcentage à venir);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Labelle Boucher

QUE la directrice du Service du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes. Pour l'année 2025-2026, le taux de départ quotidien passera de 23,776 \$ à (montant à venir) et le taux au kilomètre passera de 1,64 \$ à (montant à venir).

QUE la direction générale soit désignée signataire pour le Centre de services scolaires des Hautes-Laurentides sur ces contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10. CA-2025-05-0459 : CONTRATS DE TRANSPORT « RÉSIDENCES »

Exposé du dossier :

Les contrats des résidences pour le transport scolaire sont annuels et viennent à échéance le 30 juin 2025. Le ministère de l'Éducation (MEQ) détermine une allocation annuelle au centre de services scolaire pour le transport des élèves. Le taux d'indexation accordé par le ministère pour l'année 2025-2026 est de (pourcentage à venir).

ATTENDU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation (MEQ);

ATTENDU l'article 70 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* du conseil d'administration concernant l'approbation des contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEQ pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MEQ pour le transport des élèves (pourcentage à venir);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Labelle Boucher

QUE la directrice du Service du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les contrats avec indexation de (pourcentage à venir).

QUE la direction générale soit désignée signataire pour le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides sur ces contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11. CA-2025-05-0460 : AUTORISATION CLAUSE 44 – CONTRATS DE TRANSPORT RÉGULIER – NO 2228-001 ET 2228-014

Exposé du dossier :

Conformément à l'article 44 de leur contrat signé le 7 octobre 2022, les entreprises de transport Autobus Daniel Lachaine inc. et Transport Maurice Lachaine inc. doivent obtenir l'autorisation du Centre de services scolaire avant de procéder à tout transfert de contrat ou d'une partie de celui-ci. Le Centre de services scolaire ne peut retenir son consentement sans motif raisonnable.

L'entreprise de transport Autobus Daniel Lachaine inc. détient actuellement un contrat (2228-001) avec le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) pour quinze (15) autobus et ce contrat se termine au 30 juin 2028. Elle désire céder une partie de son contrat, soit les circuits n^{os} 305, 307 et 315, au transporteur Autobus Le Promeneur inc. dès la prochaine rentrée scolaire. L'acquéreur est une entreprise de transport avec laquelle nous avons déjà un contrat de transport régulier.

L'entreprise de transport Autobus Daniel Lachaine inc. détient également un contrat (2228-003) avec le CSSHL pour un (1) autobus et ce contrat se termine au 30 juin 2028. Elle désire céder l'entièreté de son contrat, soit le circuit n^{os} 306, au transporteur Autobus Le Promeneur inc. dès la prochaine rentrée scolaire.

L'entreprise Transport Maurice Lachaine détient actuellement un contrat (2228-014) avec le CSSHL pour dix-huit (18) autobus et ce contrat se termine au 30 juin 2028. Elle désire céder une partie de son contrat, soit les circuits n^{os} 301, 302, 303, 304, 314, 316, 317, 318 et 326 au transporteur Autobus Le Promeneur inc. dès la prochaine rentrée scolaire.

ATTENDU l'article 75 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (CA-2020-01);

ATTENDU la clause 44 du contrat de transport exigeant l'autorisation préalable du centre de services scolaire avant de transférer un contrat de transport;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service du secrétariat général, des communications et du transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Labelle Boucher

D’AUTORISER le transfert d’une partie du contrat numéro 2228-001, soit les circuits n^{os} 305, 306, 307 et 315, actuellement sous la responsabilité de l’entreprise de transport Autobus Daniel Lachaine inc. au bénéfice de l’entreprise de transport Autobus Le Promeneur inc. dès la prochaine rentrée scolaire.

D’AUTORISER le transfert du contrat numéro 2228-003, soit le circuit n^o 306, actuellement sous la responsabilité de l’entreprise de transport Autobus Daniel Lachaine inc. au bénéfice de l’entreprise de transport Autobus Le Promeneur inc. dès la prochaine rentrée scolaire.

D’AUTORISER le transfert d’une partie du contrat numéro 2228-014, soit les circuits n^{os} 301, 302, 303, 304, 314, 316, 317, 318 et 326, actuellement sous la responsabilité de l’entreprise Transport Maurice Lachaine au bénéfice de l’entreprise de transport Autobus Le Promeneur inc. dès la prochaine rentrée scolaire.

D’OBTENIR un cautionnement d’exécution émis par la Fédération des transporteurs par autobus (FTA), pour ces circuits, au nom du nouveau propriétaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**9.12. CA-2025-05-0461 : AUTORISATION CLAUSE 17.1 – CONTRAT DE TRANSPORT
RÉSIDENCES – NO 2425-001**

Exposé du dossier :

Conformément à l’article 17.1 de son contrat signé le 8 juillet 2024, l’entreprise de transport Autobus Daniel Lachaine inc. doit obtenir l’autorisation du Centre de services scolaire avant de procéder à tout transfert de contrat ou d’une partie de celui-ci. Le Centre de services scolaire ne peut retenir son consentement sans motif raisonnable.

L’entreprise de transport Autobus Daniel Lachaine inc. détient actuellement un contrat (2425-001) avec le CSSHL pour trois (3) autobus et ce contrat se termine au 30 juin 2028. Elle désire céder l’entièreté de son contrat, soit les circuits n^{os} 38900, 38920 et 38930, au transporteur Autobus Le Promeneur inc. dès la prochaine rentrée scolaire. L’acquéreur est une entreprise de transport avec laquelle nous avons déjà un contrat de transport régulier.

La directrice du Service du transport rappelle que ce contrat est annuel et que le transporteur actuel honorera le contrat pour l’année 2024-2025, mais puisque les discussions pour les contrats 2025-2026 vont débiter sous peu, il devient nécessaire d’obtenir l’autorisation pour ce transfert afin d’initier les discussions avec l’acquéreur.

ATTENDU l’article 75 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (CA-2020-01);

ATTENDU la clause 17.1 du contrat de transport exigeant l’autorisation préalable du centre de services scolaire avant de transférer un contrat de transport;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service du secrétariat général, des communications et du transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Labelle Boucher

D'AUTORISER le transfert du contrat numéro 2425-001, soit les circuits n^{os} 38900-02, 38920-22, 38930-32, actuellement sous la responsabilité de l'entreprise de transport Autobus Daniel Lachaine inc. au bénéfice de l'entreprise de transport Autobus Le Promeneur inc. dès la prochaine rentrée scolaire.

D'AUTORISER la directrice du Service du secrétariat général, des communications et du transport à entamer les discussions avec l'acquéreur en prévision de la signature du contrat annuel pour l'année 2025-2026.

D'OBTENIR un cautionnement d'exécution émis par la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) au nom de la nouvelle société.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AUTRES SUJETS

Une administratrice se questionne à propos de l'interdiction des cellulaires dans les écoles à compter de la prochaine rentrée scolaire. Le directeur général, monsieur Alexandre Marion, dit que nous n'avons aucun pouvoir sur cette interdiction, sauf dans les modalités d'application. Les membres du conseil d'administration peuvent néanmoins se prononcer et donner leur avis à ce sujet. Il mentionne également que cela n'entraînera pas de personnel supplémentaire pour l'application de cette interdiction. Monsieur Marion est davantage inquiet de l'absence de vouvoiement de la part des élèves.

11. CA-2025-05-0462 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'administratrice madame Julie Pilon, propose la levée de la séance, il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Mélissa Labelle
Présidente



Jacinthe Fex
Secrétaire générale

Mont-Laurier, le 14 mai 2025

Monsieur Alexandre Marion
Directeur général
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4

Objet : Rapport – Attentes ministérielles

Monsieur Marion,

J'ai pris connaissance de l'exhaustif rapport que vous avez préparé cet hiver en réponse aux attentes formulées par le ministre de l'Éducation du Québec, monsieur Bernard Drainville. Je tiens à vous remercier d'avoir effectué ce travail avec un souci de précision, de franchise et de valorisation de nos milieux. J'ai particulièrement apprécié votre intention de travailler collaborativement avec vos pairs en provenance de différentes régions du Québec pour y parvenir.

Le portrait que vous dressez de notre centre de services m'apparaît juste et réaliste. Après quelques années à titre d'administratrice et présidente du conseil d'administration, je peux prendre la juste mesure de notre fonctionnement et le portrait que vous en faites dans votre rapport me semble tout à fait adéquat.

En conclusion à votre rapport, vous émettez quelques recommandations que je tiens à appuyer. Les nombreux changements qui secouent le monde de l'éducation, bien que pour le mieux, on l'espère, fragilisent tout de même les organisations, en particulier les plus petites comme la nôtre.

La prévisibilité et l'importance d'ancrer les changements que le réseau entreprend dans un processus local et près de l'élève, comme le définit le principe de subsidiarité évoqué à maintes reprises dans les changements apportés à la gouvernance scolaire au cours des dernières années, demeurent un gage de succès. Vous en témoignez bien dans votre rapport.

Enfin, Monsieur Marion, je recommanderai au comité des ressources humaines et au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides de reconnaître positivement le travail de notre direction générale en poste et je suggérerai au gouvernement d'en faire autant.

Avec gratitude, recevez Monsieur Marion, mes plus sincères salutations,



Mme Mélissa Labelle,
Présidente du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides

ML/nt

c.c. M. Bernard Drainville, ministre de l'Éducation du Québec